

## **Deuxième conférence annuelle de l'OMPI sur la coopération Sud-Sud dans le domaine de la propriété intellectuelle au service du développement**

**Conférence**  
**Genève, 22 novembre 2013**

### RESUME DU RAPPORT

*établi par le Secrétariat*

La deuxième conférence annuelle de l'OMPI sur la coopération Sud-Sud s'est tenue à Genève dans le cadre de la mise en œuvre du projet du Plan d'action pour le développement relatif à l'amélioration de la coopération Sud-Sud dans le domaine de la propriété intellectuelle au service du développement parmi les pays en développement et les pays les moins avancés (PMA).

1. Présidée par Son Excellence M. l'Ambassadeur Mohamed Siad Doualeh, représentant permanent de la République de Djibouti auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève, la deuxième conférence annuelle de l'OMPI sur la coopération Sud-Sud visait à passer en revue les travaux entrepris dans le cadre de la deuxième Réunion interrégionale de l'OMPI sur la coopération Sud-Sud relative aux brevets, aux marques, aux indications géographiques, aux dessins et modèles industriels et à l'application des droits tenue au Caire en mai 2013 et à encourager le débat sur la voie à suivre en ce qui concerne la coopération Sud-Sud dans le domaine de la propriété intellectuelle. Comme l'a souligné S. E. M. Mohamed Siad Doualeh, la conférence offrait une dernière possibilité, dans le cadre du projet du Plan d'action pour le développement relatif à la coopération Sud-Sud, de définir les moyens de faire avancer le processus, d'en tirer concrètement des enseignements et d'établir dans quelle mesure il serait possible de faire de la coopération Sud-Sud un mécanisme permettant d'aider l'ensemble des États membres à tirer parti des avantages découlant du système de la propriété intellectuelle. Née du partage de données d'expérience, de situations socioéconomiques similaires, de besoins et d'objectifs communs en matière de développement, la coopération Sud-Sud était, selon lui, devenue ces

dernières années un facteur de plus en plus important de partage de connaissances, de données d'expérience, de savoir-faire, de solutions et de technologies, et l'échange de données d'expérience et d'enseignements au cours des première et deuxième réunions interrégionales organisées par l'OMPI sur la coopération Sud-Sud avait clairement démontré la nécessité et la possibilité de renforcer la coopération entre les pays en développement et les PMA dans tous les domaines de la propriété intellectuelle. Dans son allocution liminaire, M. Geoffrey Onyeama, vice-directeur général de l'OMPI chargé du Secteur du développement, a également souligné que le projet de coopération Sud-Sud entrainé dans le cadre plus large des Nations Unies et contribuait dans une certaine mesure à la réalisation des objectifs fixés par l'Assemblée générale des Nations Unies qui avait appelé tous les fonds, programmes, institutions spécialisées et autres organismes du système des Nations Unies à augmenter leur appui à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire et à aider les pays en développement à renforcer leurs capacités afin de tirer parti au maximum de l'impact et des avantages de ces deux formes de coopération pour atteindre leurs objectifs et priorités en matière de développement. De l'investissement dans les infrastructures au partage des avancées technologiques et des pratiques recommandées, il était désormais largement admis que la coopération Sud-Sud constituait un élément clé de la mise en œuvre fructueuse du programme de développement des pays du Sud. C'est dans cet esprit que le projet de coopération Sud-Sud de l'OMPI avait été lancé en 2011, notamment dans la perspective de stimuler les échanges entre pays en développement et PMA et de les aider, dans le cadre de ces échanges, à établir un système de propriété intellectuelle efficace et accessible qui contribuerait à la réalisation de leurs objectifs en matière de développement et répondrait à leurs besoins particuliers. En conclusion, M. Onyeama a indiqué que, conformément à la première recommandation du Plan d'action pour le développement, selon laquelle les activités d'assistance technique devaient être axées sur le développement et la demande, la coopération Sud-Sud devait, de même, être un processus axé sur le développement et la demande, qui devait être piloté par les États membres.

2. Présentant le rapport de la deuxième Réunion interrégionale de l'OMPI sur la coopération Sud-Sud relative aux brevets, aux marques, aux indications géographiques, aux dessins et modèles industriels et à l'application des droits (Thème 1) organisée en coopération avec le Ministère des affaires étrangères de la République arabe d'Égypte et l'Académie égyptienne de la recherche scientifique et de la technologie, le Secrétariat a souligné que la réunion, tenue au Caire du 6 au 8 mai 2013, offrait l'occasion de partager des données d'expérience nationales et régionales dans les domaines des brevets, des marques, des indications géographiques, des dessins et modèles industriels et de l'application des droits, et de recenser les besoins particuliers des pays en développement et des PMA, y compris les possibilités de coopération, dans ces domaines. Une synthèse des principales idées et propositions formulées au cours de la réunion a mis en évidence la nécessité de renforcer la coopération et le partage de données d'expérience dans un grand nombre de domaines, en particulier dans la formulation et la mise en œuvre de stratégies nationales en matière de propriété intellectuelle et d'innovation, la création de parcs scientifiques et technologiques et de centres d'innovation, le recours aux éléments de flexibilité et aux modèles d'utilité, l'utilisation des indications géographiques et de stratégies en matière de marques afin de donner aux communautés locales des moyens d'action, et la nécessité de renforcer la collaboration entre les autorités chargées de veiller au respect de la loi aux niveaux local, national et régional.

3. En sa qualité de pays hôte de la deuxième réunion interrégionale de l'OMPI sur la coopération Sud-Sud, la République arabe d'Égypte a pris la parole en vue de présenter une analyse détaillée de la réunion sur la base du rapport établi par le Secrétariat. Au nom du Gouvernement de la République arabe d'Égypte, M. Mohamed Gad, conseiller au Cabinet du ministre des affaires étrangères, a résumé les débats en classant les thèmes abordés en cinq groupes : stratégies en matière de propriété intellectuelle et concurrence (groupe 1), brevets (groupe 2), marques et indications géographiques (groupe 3), dessins et modèles industriels (groupe 4) et application des droits (groupe 5). Concernant le groupe 1 les débats et les données d'expériences partagées avaient démontré, en particulier, l'intérêt d'adapter les

stratégies de propriété intellectuelle aux objectifs et priorités de chaque pays en matière de développement et de politique publique et la nécessité de coordonner les activités des différents organismes nationaux et de collaborer avec les entreprises, c'est-à-dire d'inclure l'ensemble des principales parties prenantes dans le processus de formulation de la stratégie en matière de propriété intellectuelle. S'agissant du débat sur la propriété intellectuelle et la concurrence, l'expérience du Pérou avait illustré l'importance de la collaboration entre autorités chargées de la propriété intellectuelle et organes de réglementation de la concurrence afin de régler les éventuels conflits entre protection de la propriété intellectuelle et concurrence. L'utilité de la concession de licences obligatoires avait également été mise en évidence à cet égard. Dans le domaine des brevets (groupe 2), le débat avait été axé sur la question des éléments de flexibilité et, en particulier, la nécessité de favoriser le renforcement des capacités et la sensibilisation à leur utilisation dans les pays en développement; la nécessité d'assurer la cohérence entre le système des brevets et les politiques publiques, ce qui, a-t-il été souligné, constituait un élément essentiel d'une politique en matière de brevets axée sur le développement; et l'importance d'intégrer la propriété intellectuelle dans l'écosystème de l'innovation afin d'encourager le transfert de connaissances et de technologie. En ce qui concernait le groupe 3, le débat avait été axé sur la question des marques et de la préservation du domaine public, la nécessité d'améliorer l'application des droits et la sensibilisation à la lutte contre la contrefaçon, ainsi que le rôle des indications géographiques et des stratégies dans le domaine des marques en tant qu'outils de promotion du développement communautaire dans les pays en développement et les PMA, conformément à leurs priorités nationales en matière de développement. Dans le quatrième groupe, le débat avait été axé sur les questions et tendances du moment dans le domaine de la protection des dessins et modèles industriels, l'exemple de la République de Corée illustrant, en particulier, l'importance croissante des dessins et modèles. Enfin, concernant l'application des droits, le débat avait essentiellement porté sur la question de savoir comment mettre en œuvre la recommandation n° 45 du Plan d'action pour le développement, à savoir la contribution des titulaires à l'application des droits et la lutte contre le piratage et la contrefaçon. À cet égard, la sensibilisation de l'ensemble des parties prenantes, y compris les titulaires de droits, les consommateurs et les organismes publics et leur collaboration constituaient des éléments fondamentaux de toute stratégie fructueuse en matière d'application des droits. Comme il ressortait du rapport, un certain nombre de propositions avaient aussi été formulées au cours de la réunion, dont certaines destinées à être examinées par l'OMPI et d'autres à être étudiées conjointement par l'OMPI et les États membres. Dans la première catégorie, a notamment souligné M. Gad, il avait été proposé de mener à terme toutes les activités prévues dans le cadre du projet Sud-Sud, en particulier le portail Web, afin d'ouvrir la voie à la deuxième phase et à la prise en considération dans l'avenir de la coopération Sud-Sud dans tous les domaines d'activité de l'OMPI; il avait également été proposé de veiller à ce que des ressources suffisantes soient allouées dans le prochain programme et budget à la coopération Sud-Sud; et de renforcer la capacité et la structure institutionnelles de l'OMPI à cet égard. L'accent a également été mis sur l'importance d'organiser d'autres réunions interrégionales afin de continuer à échanger des données d'expérience et d'établir des contacts, ainsi que sur la nécessité d'appuyer l'utilisation des langues officielles des pays en développement et des PMA en vue de faciliter leur accès aux savoirs et aux bases de données de l'OMPI et leur participation au débat sur la propriété intellectuelle en général. Concernant la deuxième catégorie, a ajouté M. Gad, la nécessité avait été soulignée de renforcer la mise en réseau des pays en développement et des PMA et la mise en parallèle de leurs besoins; il avait aussi été proposé de faire mieux connaître les initiatives et expériences réussies en matière de coopération Sud-Sud dans le domaine de la propriété intellectuelle, ainsi que les enseignements tirés au moyen d'études de cas et d'autres données pertinentes; et d'utiliser la coopération Sud-Sud comme facteur de mobilisation de ressources et de stimulation d'initiatives locales et communautaires en matière d'innovation.

4. En présentant le thème 2 intitulé "Évaluation de la deuxième Réunion interrégionale sur la coopération Sud-Sud relative aux brevets, aux marques, aux indications géographiques, aux dessins et modèles industriels et à l'application des droits", le Secrétariat a procédé à une brève analyse quantitative et qualitative de la réunion avant de passer la parole aux représentants du

Cambodge, de Cuba, de l'Égypte et du Pérou, qui ont formulé des observations. Comme l'a indiqué le Secrétariat, la réunion avait enregistré la participation de plus d'une centaine de participants représentant trente-deux pays en développement, cinq pays développés, quatre organisations intergouvernementales et deux organisations non gouvernementales; toutes les régions étaient bien représentées et les délégués étaient issus de divers organismes, même si, pour l'essentiel, ils provenaient d'offices de propriété intellectuelle. Au regard du principal objectif de la réunion, qui était de promouvoir le partage de connaissances et d'aider les pays en développement et les PMA à recenser leurs priorités et leurs besoins particuliers dans les domaines des brevets, des marques, des indications géographiques, des dessins et modèles industriels et de l'application des droits, y compris les possibilités de coopération Sud-Sud, et compte tenu des réactions positives recueillies auprès des participants, on pouvait en déduire que les objectifs de la réunion avaient été largement atteints et que les participants étaient généralement satisfaits. Si la réunion avait donné lieu à un débat approfondi et à un échange fructueux de données d'expérience, il a été indiqué qu'il serait intéressant que les futures réunions soient plus ciblées et thématiques. En leur qualité de participantes de la deuxième réunion interrégionale sur la coopération Sud-Sud, les délégations du Cambodge, de Cuba et du Pérou ont ensuite pris la parole afin de donner, succinctement, leur point de vue sur la réunion. Dans l'ensemble, elles ont toutes reconnu l'importance que revêtait la coopération Sud-Sud comme mécanisme permettant de mettre en œuvre les recommandations du Plan d'action pour le développement et constituant une occasion précieuse pour les pays en développement et les PMA de partager leurs données d'expérience et leurs pratiques recommandées, d'établir des réseaux et des partenariats et en tirer mutuellement des enseignements. Les rencontres telles que les deux réunions interrégionales sur la coopération Sud-Sud organisées dans le cadre du projet de l'OMPI revêtaient une importance fondamentale et devaient être poursuivies. Grâce à la diffusion des données d'expérience nationales et des enseignements qui en étaient tirés, ces réunions contribuaient considérablement à réduire les risques et les défis pour les autres pays souhaitant s'engager dans un processus similaire ou établir des mécanismes analogues, ce qui avait une incidence positive sur le processus d'apprentissage. Par conséquent, à titre d'illustration de la volonté du Pérou de coopérer davantage avec les autres pays et de tirer parti de la coopération avec les autres pays du Sud, la délégation du Pérou a conclu son exposé en annonçant que le Gouvernement péruvien se proposait d'accueillir une autre réunion interrégionale sur la coopération Sud-Sud. Présentant le point de vue du pays hôte, M. Gad a réaffirmé l'intérêt que présentaient ces réunions pour les pays en développement et les PMA et s'est félicité de la diversité des données d'expérience partagées au cours de la réunion et des propositions concrètes qui en avaient émané. Il était à présent nécessaire de progresser dans ces propositions et d'obtenir des résultats concrets grâce à la mise en œuvre d'activités ou de projets ayant une orientation pratique. L'Égypte, par exemple, avait déjà mis en pratique cette possibilité de mise en réseau pour collaborer avec l'Inde afin de tirer parti de son expérience en matière de dépôt de demandes de brevet et de protection de la propriété intellectuelle dans le domaine des produits pharmaceutiques.

5. La troisième partie de la conférence (thème 3) a consisté en une présentation des progrès accomplis dans la mise en œuvre globale du projet du Plan d'action pour le développement relatif à la coopération Sud-Sud. Après avoir brièvement passé en revue le rapport sur l'état d'avancement des travaux soumis à la douzième session du CDIP, le Secrétariat a présenté un exposé détaillé sur les travaux entrepris dans le domaine de l'élaboration des fonctions relatives à la coopération Sud-Sud dans la base de données sur l'assistance technique en matière de propriété intellectuelle (IP-TAD), dans la liste des consultants (ROC) et dans la base de données de mise en parallèle des besoins de développement liés à la propriété intellectuelle (IP-DMD), sur les travaux entrepris en vue de l'établissement d'une nouvelle page Web dédiée à la coopération Sud-Sud, sur la coopération entre l'OMPI et le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud ainsi que sur les principaux faits nouveaux survenus dans le domaine de la coopération Sud-Sud à l'échelle du système des Nations Unies. En ce qui concerne les nouvelles fonctions relatives à la coopération Sud-Sud, celles-ci avaient été élaborées en vue a) de fournir des informations sur les activités d'assistance technique Sud-Sud entreprises avec l'appui de l'OMPI, b) d'accroître le recours à

des experts de pays en développement et de pays parmi les moins avancés dans les activités d'assistance technique et de renforcement des capacités et c) de faciliter la mise en parallèle de l'offre et des besoins en matière de coopération Sud-Sud. Une démonstration en direct des fonctions relatives à la coopération Sud-Sud a permis de mettre en lumière les nouvelles options de recherche et interfaces utilisateur élaborées pour atteindre ces objectifs.

Le Secrétariat a également présenté la structure et le contenu de la nouvelle page Web sur la coopération Sud-Sud visant à établir, sur le site Web de l'OMPI, une plate-forme dédiée aux activités Sud-Sud dans le domaine de la propriété intellectuelle, fournissant notamment des informations sur l'histoire de la coopération Sud-Sud et sur la coopération entre l'OMPI et le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud. Cette page Web comprenait un espace destiné à mettre en évidence les initiatives nationales et régionales fructueuses en matière de coopération Sud-Sud dans le domaine de la propriété intellectuelle, qui serait complété sur la base des questionnaires envoyés aux États membres pour leur demander de communiquer ces informations au Secrétariat. À cet égard, le Secrétariat a instamment invité tous les pays en développement et les PMA à répondre à ces questionnaires, qui étaient également accessibles sur la page Web consacrée à la coopération Sud-Sud. Enfin, le Secrétariat a présenté les activités entreprises en collaboration avec le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud et en a profité pour passer en revue les principaux faits nouveaux survenus dans le domaine de la coopération Sud-Sud à l'échelle du système des Nations Unies. Après avoir brièvement évoqué le cadre institutionnel et juridique de la coopération Sud-Sud dans le système des Nations Unies, y compris l'architecture d'appui multilatéral du Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud et ses quatre volets (élaboration des politiques, Académie mondiale de développement Sud-Sud, Exposition mondiale sur le développement Sud-Sud et Plate-forme mondiale Sud-Sud de bourses aux actifs et à la technologie), le Secrétariat a mis en évidence les faits nouveaux survenus aux niveaux national, régional et international, témoignant de l'importance croissante de la coopération Sud-Sud à tous les niveaux, avec un renforcement des programmes de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire et des institutions et fonds dédiés à cette question, notamment parmi les donateurs dits traditionnels. Au niveau des politiques générales, on avait également assisté à un accroissement du nombre de politiques et stratégies consacrées à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire au niveau tant national qu'international. Toutefois, des améliorations étaient encore possibles, notamment pour améliorer la collecte et la diffusion des données d'expérience et des pratiques recommandées des pays du Sud, renforcer les ressources et les cadres institutionnels de la coopération Sud-Sud et consolider les pratiques de gestion dans ce domaine. Les exposés ont été bien accueillis et plusieurs délégués ont pris la parole pour réaffirmer l'importance des composantes Web du projet ainsi que de la poursuite de la coopération avec le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud et les autres structures Sud-Sud existantes.

6. La dernière partie (thème 4) a permis aux participants de réfléchir à la suite des événements et d'engager un débat général sur l'avenir de la coopération Sud-Sud dans le domaine de la propriété intellectuelle. Plusieurs déclarations ont été prononcées au cours de la conférence à cet égard, notamment par le président des représentants personnels du Groupe des quinze – un groupe au sommet composé de 17 pays en développement créé en 1989 en vue de favoriser et promouvoir le développement durable par l'intermédiaire du dialogue Sud-Sud et Nord-Sud –, soulignant l'importance du Plan d'action de l'OMPI pour le développement et le rôle de la coopération Sud-Sud pour la réalisation de certains des objectifs énoncés dans le Plan d'action pour le développement et invitant instamment l'OMPI à prendre des mesures concrètes et à jouer un rôle de catalyseur pour appuyer les initiatives Sud-Sud dans le domaine de la propriété intellectuelle. Le délégué du Népal a aussi pris la parole pour évoquer plusieurs initiatives entreprises avec l'aide de l'OMPI qui, dans l'esprit de la coopération Sud-Sud, avaient également profité à un certain nombre d'autres pays en développement et de PMA, notamment dans le domaine de l'utilisation de l'information en matière de brevets et du transfert de technologie. Prononçant une déclaration au nom du Secrétaire du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, le représentant de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et

l'agriculture a saisi cette occasion pour présenter les faits nouveaux en rapport avec le Traité international susceptibles d'intéresser l'OMPI dans le cadre de ses travaux sur la coopération Sud-Sud. Il a souligné que ce système facilitait le transfert quotidien d'environ 600 à 800 échantillons de matériel génétique dans le monde et qu'un "fonds pour le partage des avantages" avait été constitué pour appuyer les projets dans les pays en développement et plusieurs autres initiatives visant à faciliter l'accès à la technologie et le transfert de technologie, principalement en faveur des pays en développement et des pays en transition. Le Traité international fournissait donc la base de plusieurs initiatives visant à renforcer la coopération entre les parties contractantes, dans l'esprit à la fois de la coopération Nord-Sud et de la coopération Sud-Sud.

7. Plusieurs délégations ont également pris la parole pour contribuer aux discussions et faire part de leurs vues sur la suite à donner à ce processus, dont le commissaire en charge du département des ressources humaines, de la science et de la technologie de l'Union africaine et les délégués de l'Afrique du Sud, du Brésil, de l'Azerbaïdjan et de l'Égypte. Tous ont réaffirmé leur soutien à la coopération Sud-Sud et milité en faveur du renforcement de ce processus afin que les propositions puissent être converties en activités concrètes. Le Brésil, en sa qualité de pays hôte de la première Réunion interrégionale de l'OMPI sur la coopération Sud-Sud, a souligné qu'il avait déjà établi, avec le concours du Bureau de l'OMPI au Brésil, un fonds fiduciaire exclusivement dédié à la promotion de la coopération triangulaire dans le domaine de la propriété intellectuelle et que le Gouvernement brésilien s'était déjà engagé à verser plus d'un million de dollars É.-U. à ce titre sur la période 2012-2016. Outil stratégique ayant déjà fait la preuve de son efficacité dans de nombreux autres domaines, la coopération Sud-Sud devait également devenir une priorité pour l'OMPI, qui, en tant qu'organisation multilatérale, possédait les qualités et les compétences requises pour appuyer les initiatives Sud-Sud. Le délégué du Brésil a conclu en indiquant que ce processus devait néanmoins rester essentiellement à l'initiative des membres, les pays en développement en assumant la responsabilité principale, et qu'il importait en conséquence d'établir un programme de travail clair pour guider les travaux futurs de l'OMPI dans ce domaine. Parlant au nom du groupe des pays africains, le délégué de l'Afrique du Sud a également insisté sur le fait que le groupe attachait une grande importance à la coopération Sud-Sud et que l'OMPI pouvait jouer un rôle majeur en coordonnant le partage des expériences réussies des pays en développement et des PMA dans le domaine de la propriété intellectuelle. Le Gouvernement de l'Afrique du Sud appuyait également la poursuite du projet dans le cadre d'une deuxième phase une fois l'évaluation achevée et a réaffirmé l'importance qu'il attachait à la désignation d'un coordonnateur spécial pour la coopération Sud-Sud à l'OMPI, soulignant que d'autres organisations avaient déjà intégré la coopération Sud-Sud dans leurs activités et que l'OMPI devrait faire de même. Pour le Gouvernement de l'Azerbaïdjan, qui a fait part de sa volonté de coopérer avec les autres pays dans le cadre des initiatives Sud-Sud, l'un des principaux problèmes restait l'accès à l'information et au savoir dans toutes les langues de travail de l'Organisation. Faisant écho à l'offre de l'Azerbaïdjan de contribuer aux futures initiatives en matière de coopération Sud-Sud, le délégué de l'Égypte a également invité les États membres à présenter une feuille de route claire pour permettre à l'OMPI de faire progresser le processus de coopération Sud-Sud et assurer sa pérennité en l'intégrant pleinement aux travaux de l'Organisation. Il a évoqué à cet égard les recommandations du CCI sur la coopération Sud-Sud qui étaient en cours d'examen par l'Organisation et qui préconisaient en particulier l'établissement de structures institutionnelles et l'affectation d'au moins 0,5% des ressources budgétaires de base à la promotion de la coopération Sud-Sud.

8. Dans ses remarques finales, le président a présenté un résumé succinct des quatre séances principales, soulignant l'importance de la coopération Sud-Sud en tant que complément à la coopération Nord-sud et la valeur ajoutée que représentaient les réunions interrégionales pour le partage de données d'expérience et d'informations et la création de réseaux parmi les pays en développement et les PMA. Concernant la suite à donner, le président a, comme beaucoup, insisté sur la nécessité de poursuivre le projet en tenant compte des idées et propositions avancées durant les deux réunions interrégionales sur la

coopération Sud-Sud. Il a souligné en particulier que plusieurs délégations avaient évoqué la nécessité de diffuser plus largement les pratiques recommandées et enseignements tirés de l'expérience des pays en développement et des PMA, de renforcer l'accès au savoir et aux sources d'information dans les principales langues des pays en développement et des PMA et de consolider la structure institutionnelle de l'OMPI en matière de coopération Sud-Sud, en poursuivant notamment la coopération avec le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud. Rappelant l'offre du Gouvernement du Pérou d'accueillir une autre réunion interrégionale sur la coopération Sud-Sud, le président a conclu en mettant en exergue l'importance du renforcement de la création de réseaux et de la mise en parallèle de l'offre et des besoins dans les pays du Sud moyennant le développement du portail Sud-Sud de l'OMPI et l'organisation de nouvelles réunions thématiques interrégionales.

[Fin du document]